

★ GUIDE GRATUIT

Monter ton Association Musicale

& obtenir des aides & subventions

*Le guide complet et actionnable pour structurer
ton projet musical en association loi 1901
et débloquer les financements professionnels.*

Sommaire

01	Philosophie de base	p. 3
02	Récapitulatif des étapes (ordre logique)	p. 5
03	Créer l'association	p. 5
04	Ouvrir le compte bancaire (Banque Postale)	p. 7
05	Distribution (digitale + physique)	p. 8
06	SACEM — devenir éditeur	p. 8
07	SCPP — producteur phonographique	p. 9
08	CNM — Centre National de la Musique	p. 10
09	ADAMI — artiste-interprète & structure	p. 11
10	SPEDIDAM	p. 12
11	FONPEPS – APAJ (live)	p. 13
12	Évolution vers la société (à terme)	p. 13
13	Récap des aides cumulables et délais	p. 15
14	Valorisation du home studio	p. 15
15	Structurer un dossier de demande d'aide	p. 16
16	Crowdfunding (KissKissBankBank / Ulule)	p. 17
17	Checklist finale (à imprimer)	p. 18

Guide complet : Monter son association musicale et obtenir des aides/subventions

Synthèse opérationnelle issue de la session de formation Music Business — **édition mise à jour (mai 2026)**.

Objectif : passer du statut d'artiste-interprète à artiste-entrepreneur (producteur + éditeur).

Nouveautés de cette édition : Bourse Parcours Artiste ADAMI · règles GRM (Garantie de Rémunération Minimum) · nouvelles fenêtres CNM (entre 6 et 3 mois avant sortie) · valorisation home studio officialisée · clarification FONPEPS / conventions collectives · procédure de récupération de catalogue · facturation électronique (calendrier 2026-2027) · aides au spectacle (CNM / ADAMI / SPEDIDAM).

Philosophie de base

- **No pain, no gain** : sans structuration, pas d'accès aux aides, à la synchro *one-stop* (master + publishing cleared), ni au patrimoine musical.
- **L'asso d'abord, la société plus tard** : on commence par une association loi 1901 non fiscalisée (pas d'expert-comptable obligatoire mais tenir une compta propre). On *monte* une société (sans dissoudre l'asso) quand le CA dépasse ~80 k€ (seuil de fiscalisation d'office), ou pour bénéficier du **crédit d'impôt phonographique (CIPP) + FONPEPS Studio (ADEP)**.
- **Toujours rémunérer les artistes** : la convention collective de l'édition phonographique impose le cachet musicien à **188 € brut** **MAJ 2026** — valeur revalorisée 2 fois en 1 an (été 2025 puis hiver 2026). À révéifier systématiquement sur la-felin.com.
- **"Ne jamais sortir un projet dont on n'est pas fier"** : pas de titres de « fond de tiroir » pour créer une actualité fictive.
- **Attendre 1 an d'ancienneté** avant les premières demandes pour cumuler SCPP + ADAMI + CNM (sinon SCPP seul possible dès la création).

 **Attention : Attendre que tout soit financé AVANT de sortir le projet.** Cela permet de déposer SCPP / ADAMI / CNM en mode "100 % prévisionnel", dans la fenêtre 3 à 6 mois avant la sortie commerciale.

**GRM — Garantie de Rémunération Minimum****NEW**

Depuis l'application des accords récents, chaque musicien secondaire (qui n'est pas l'artiste principal) bénéficie d'une GRM streaming à intégrer dans le bulletin :

- **1,5 % du cachet de base × durée en minutes**
- Soit **~2,82 €/minute brut** sur la base d'un cachet 188 €
- Exemple : musicien tout au long d'un EP de 20 minutes → + **~60 € brut** à ajouter au cachet (≈90 € coût employeur)

En pratique : on l'ajoute directement sur la même fiche de paie que le cachet (MovinMotion / CulturePay - bureau de paie le gère automatiquement). Le CNM vérifie cette ligne dans les dossiers — ne pas l'oublier.

**Facturation électronique — calendrier****MAJ**

Date	Qui est concerné
1er septembre 2026	Grandes entreprises et ETI : émission obligatoire. Toutes les entreprises : réception obligatoire.
1er septembre 2027	PME et TPE : émission obligatoire.
Associations	Concernées uniquement si assujetties à la TVA (CA > 80 k€ ou activité lucrative principale). En pratique : pas concernées tant qu'on reste en asso non fiscalisée.

Bon réflexe quand même : utiliser dès maintenant un outil type Abby ou MovinMotion (option facture électronique) pour s'habituer.



Récapitulatif des étapes (ordre logique)

#	Étape	Coût indicatif	Délai
0	(Option) LEGAL START si flemme extrême	~100 €	Sinon kit gratuit officiel
1	Créer l'association	Gratuit	1–2 semaines
2	Demander n° SIREN / SIRET (Le Compte Asso)	Gratuit	~1 mois
3	Ouvrir un compte bancaire	~7 €/mois (Banque Postale)	2–3 semaines
4	Signer avec un distributeur (ex. Inouïe) 100 € frais de dossier MAJ	100 €	Rapide
5	Adhérer SACEM (éditeur)	300 €	Sur dossier
6	Adhérer SSCP (producteur)	152 €	Sur dossier
7	S'affilier au CNM + formation VHSS	350 € (formation)	Sur dossier
8	Ouvrir compte structure ADAMI (IDA)	Gratuit	Après 1ère fiche de paie
9	Inscription structure SPEDIDAM (ADEL)	Gratuit	Sur dossier

Total mise de départ : ~1 000 € pour une asso pleinement opérationnelle.



1 Créer l'association

Liens directs

-  **Portail officiel** : <https://associations.gouv.fr/>
-  **Kit gratuit** (statuts, RI, convocation AG, PV) : associations.gouv.fr/le-kit-gratuit
-  **Option payante (si flemme)** : legalstart.fr

À vérifier AVANT de choisir le nom

Google (recherche large)

Spotify (artistes / labels existants)

Instagram

INPI (marques déposées) — accessoire mais utile

Rédiger les statuts — points clés

Article 1 — Nom : éviter caractères spéciaux.

Article 2 — Objet (LE PLUS IMPORTANT)

Mettre dans CET ordre exact :

1. Production phonographique
2. Édition musicale
3. Production de spectacle vivant
4. (Optionnels) Production audiovisuelle, management d'artistes, merchandising, enseignements culturels

➡ Cet ordre donne le code APE **5920Z** (enregistrement sonore et édition musicale).

➡ Si on priorise le live → mettre le spectacle vivant en 1er → code APE **9001Z**.

⚠ **9001Z impose la licence d'entrepreneur de spectacles immédiatement.**

⚠ **Ne PAS écrire** des fourre-tout vagues type *"défendre les artistes dans tous les domaines"* : ça bloque les adhésions aux organismes.

Article 3 — Siège social : 📍 **JAMAIS l'adresse personnelle d'un intermittent.** Utiliser une **domiciliation** (DIGIDOM, etc.) : ~15–25 €/mois, courrier scanné, neutre. Avantage : si le président déménage, pas de modification statutaire à faire.

Article 4 — Durée : illimitée.

Articles 5–8 — Membres

- Membres d'honneur (gratuit)
- Membres bienfaiteurs (ex. 50 €)
- Membres actifs (ex. 10 €/an)

Article 9 — Ressources (à personnaliser)

Cotisations + subventions de l'État + **SACEM, ADAMI, SPEDIDAM, SCPP, SPPF, CNM, FONPEPS** + prêts de trésorerie + toutes ressources autorisées par les lois.

Article 10 — AG ordinaire : au moins 1 par an (obligatoire, notamment pour valider les comptes).

Article 11 — Bureau : au moins 2 personnes bénévoles non rémunérées :

- Président
- Secrétaire-trésorier (poste unique possible)

Indemnités : pas de salaire, mais remboursement de frais sur justificatifs.

Documents à produire

- Statuts signés
- Règlement intérieur (modèle dans le kit)
- Convocation à l'AG constitutive

- PV d'AG constitutive (désigne le bureau)

Demander le n° SIREN / SIRET

 [Le Compte Asso](#) — à partir du numéro RNA, demande d'attribution du SIRENE/SIRET, et plus tard pour toutes les modifications administratives (changement d'adresse, etc.).

SIRENE/SIRET Indispensable pour facturer, embaucher, demander des aides.

⚠ Cas particulier intermittent

- Si tu es **intermittent indemnisé**, **NE TE METS PAS dans le bureau** (risque France Travail : pas de lien de subordination avéré).
- Trouve 2 proches sérieux et réactifs qui acceptent d'être bénévoles (pas le même nom et pas la même adresse).
- **Avantage** : l'asso devient un employeur supplémentaire qui peut te faire des cachets et te facturer des prestations.
- **Inconvénient** : le patrimoine (masters, éditions) ne t'appartient pas en propre — problème résoluble plus tard en rachetant le catalogue via une société (en étant associé minoritaire).

2 Ouvrir le compte bancaire (Banque Postale)

Liens

-  [Page association — Banque Postale](#)
-  [Liste des pièces à fournir \(PDF\)](#)

Pièces à préparer

- Statuts signés
- Récépissé de déclaration au JO
- PV d'AG constitutive
- N° RNA (puis SIRET)
- Pièces d'identité du/des dirigeant(s)
- Justificatif d'adresse du siège (ou contrat de domiciliation)
- Formulaire de souscription

Coût : **~7 €/mois** à la Banque Postale (chéquier + CB + accès en ligne). À comparer avec [Crédit Mutuel](#) (offre à découvrir).

3 Distribution (digitale + physique)

 Inouïe Distribution : inouiedistribution.pro

- **Adhésion ~100 €** (frais de dossier). **MAJ**
- Sortie sur toutes les DSP (Spotify, Apple, Deezer, etc.)
- Génère les codes **ISRC**
- Distribution physique possible (CD/vinyle) via leur réseau
- Lien Bandcamp possible pour précommandes

 **10 titres sortis via ton distributeur** = critère obligatoire pour les aides ADAMI (peu importe sous quel nom, tous projets / featurings / pseudos cumulés).

Récupération de catalogue (changement de distributeur) **NEW**

Beaucoup d'angoisse sur ce sujet — voici la procédure carrée pour passer de TuneCore (ou autre) à Inouïe sans rien perdre :

1. **Récupérer les codes ISRC** de chaque titre depuis l'ancien distributeur (ils sont à toi, ils sont liés au titre, pas au distributeur).
2. **Livrer le catalogue via Inouïe** avec mêmes ISRC, mêmes durées, mêmes titres → ça génère un doublon temporaire.
3. **Vérifier le matching** sur Spotify (mention "autre référence" en bas de la liste des titres).
4. **Une fois confirmé que les compteurs d'écoute sont conservés** → faire le **takedown** sur l'ancien distributeur (souvent agrégateur type TuneCore)

 **Le code ISRC t'appartient**, peu importe qui l'a généré. Il faut juste le conserver précieusement : tu en as besoin pour les déclarations SCPP / SPPF, le matching plateformes, etc.

4 SACEM (devenir éditeur)

Liens

-  [Brochure adhésion éditeur](#)
-  [Formulaire d'adhésion en ligne](#)

Conditions

- **4 œuvres minimum** justifiant d'un début d'exploitation (mise en ligne = exploitation OK)
- **300 € de frais d'adhésion**
- [Contrat de cession](#) et d'édition pour chaque chanson (modèle Chambre Syndicale de l'Édition Musicale)

💡 **Pas besoin d'avoir le code APE 5920Z pour devenir éditeur. PRÉCISION**

Il suffit d'avoir "**édition musicale**" mentionné dans l'objet statutaire, même si le code principal est 9001Z (spectacle vivant). Cela a été confirmé en pratique, à confirmer avec la SACEM. Mais le code APE 5920Z est fortement conseillé.

Aide associée

🔗 **Aide à l'autoproduction d'un projet musical :** aide-aux-projets.sacem.fr

- À demander **dans les 6 mois après la sortie**
- Cerise sur le gâteau (cumulable avec SCPP/ADAMI/CNM)
- ~4 000 €
- Limité aux 3 premières autoproductions

5 SCPP (producteur phonographique) — choix recommandé pour les newcomers

Liens

- 🔗 [Page adhésion](#)
- 🔗 [Formulaire en ligne \(personne morale\)](#)
- 🔗 [Règles d'attribution des aides](#)
- ✉️ Contact : adhesions@scpp.fr

Pourquoi SCPP plutôt que SPPF pour démarrer ?

Critère	SCPP	SPPF
Adhésion	Déclarative (5 phonogrammes auto-déclarés)	Fournir les contrats d'artistes
Délai 1ère aide	Aucun	Au moins 1 référence déjà sortie (EP)
Coût	~152 €	Quasiment similaire

Conditions SCPP

- **5 phonogrammes** au catalogue (pochettes / jaquettes — ils n'ont même pas besoin d'être distribués sur les plateformes, juste exister niveau enregistrement)
- Pas de délai d'ancienneté → on peut demander une aide tout de suite

Aides associées

- **Aide à la production phonographique** (EP 4 titres min OU 20 min)
- **Aide au showcase** (sortie album/EP < 6 mois) — voir précisions ci-dessous

Base de calcul SCPP = **salaires + studio** (la promo n'est indiqué qu'à titre indicatif).

Aide showcase SCPP — précisions **PRÉCISION**

- **Uniquement à Paris** (liste de salles partenaires).
- **Quota par salle** : chaque salle a un nombre limité d'aides SCPP qu'elle peut accorder dans l'année.
- **Procédure** : **contacter la salle d'abord** pour obtenir un slot du quota, **AVANT** de monter le dossier SCPP.

⚠ Coproduction : le coproducteur majoritaire (≥51 %) fait la demande et touche 100 % de l'aide. Il répartit ensuite en interne.

6 CNM (Centre National de la Musique)

Liens

-  [Affiliation](#)
-  [Espace pro \(tableau de bord\)](#)
-  [Aide production phonographique](#)
-  [FAQ Protocole](#)
-  [Formation VHSS obligatoire](#) (~350 €, sous-traitée à La Petite)
-  Contact : cipp@cnm.fr

Conditions

- **1 an d'ancienneté minimum** de la structure
- Formation VHSS validée (350 € — obligatoire avant toute aide)
- Respect convention collective édition phono (188 € brut/cachet, incl. GRM)

Nouvelle fenêtre de dépôt **MAJ 2026**

Le CNM a resserré ses délais :

- Le projet **ne doit pas être commercialisé avant la date limite de dépôt** (valable pour toutes les aides, de façon générale).
- Sa date de commercialisation prévisionnelle ne doit pas être **> 6 mois après la date limite de dépôt**.

→ En pratique : **fenêtre de dépôt entre 6 et 3 mois avant la sortie.**

Aide associée

- **Aide à la production phonographique** (EP/album)
- Budget détaillé directement dans le fichier Excel CNM fourni
- Cumulable avec SCPP et ADAMI
- **Bonus forfaitaire promo** non exclusif d'une aide ADAMI promo seule

7 ADAMI (artiste-interprète + structure)

Liens

- [Ouverture de compte structure \(IDA\)](#)
- [Aide 3D \(prod / enregistrement + promo + images\)](#)
- [Aide promotion seule](#)
- [Bourse Parcours Artiste](#) **NEW**

Conditions communes (aides enregistrement)

- **6 mois d'ancienneté** de la structure
- Structure dédiée au projet (code APE 5920Z ou 9001Z)
- Artiste majoritaire (≥51 %) si coproduction
- Au moins **1 fiche de paie émise** (pour ouvrir le compte structure IDA)
- **10 titres sortis** en tant qu'artiste principal (cumul large : tous projets / featurings / noms confondus)

A Aide 3D (prod + promo + image)

- Condition supplémentaire : **300 € de droits voisins ADAMI** perçus sur les 5 dernières années (cumul, pas par an)
- **1/3 du budget** jusqu'à 15 000 €
- + **2 500 € bonus promo** + **2 500 € bonus image** (forfaitaires, mais à justifier d'un plan)
- **Total max : 20 000 €**

⚠ **Le bonus 10% SPPF de l'aide 3D a pris fin** avec la commission musique du 18 mai 2026. L'ADAMI travaille sur un nouveau dispositif de bonus — info à suivre.

B Aide promotion seule

- **Pas de condition de droits voisins** → le plan B le plus accessible
- **80 % du budget promo** (ex. budget 10 000 € → 8 000 € d'aide)
- Cumulable avec SCPP + CNM (sur dépenses différentes)
- **Exclusive** d'une autre aide promo sauf bonus forfaitaire CNM

⚠ **Attention au double-emploi** : ne pas mettre les *mêmes dépenses* (images, contenu vidéo, etc.) à la fois dans le dossier SCPP et dans l'aide promo ADAMI. Si tu hésites, appelle l'ADAMI avant d'envoyer le dossier SCPP.

Bourse Parcours Artiste NEW 2026

Nouvelle aide ADAMI introduite cette année, pensée pour les artistes-interprètes (donc accessible aussi quand l'aide 3D / promo n'est pas possible).

- **4 000 €**
- 4 usages possibles :
 - Gagner en visibilité / réseau pro (assister à masterclasses)
 - **Élargir ses compétences** — formation ou compagnonnage à l'ancienne
 - *Marquer une pause (littéralement)*
 - **Contenu numérique**
- Condition : **25 cachets minimum sur 2 ans** (facile pour un intermittent)
- Utile par exemple pour **payer une formation quand les droits AFDAS sont épuisés**

Aide première partie PRÉCISION

- **70 % des salaires + 250 € par concert**
- Minimum 3 représentations sur 6 mois à compter de la première
- **Pas besoin que ce soit 3 premières parties du même artiste** — ta structure peut faire 1^{re} partie de Julien Doré, puis Juliette Armanet, puis un autre artiste, et déposer un dossier groupé.
- Le cachet doit être < 550 € HT et non symbolique

Aide spectacle musical

- **40 % des salaires bruts** des artistes
- **8 représentations confirmées sur 9 mois**
- Très utile pour une création + tournée (créa + résidence + dates)

8 **SPEDIDAM**

Liens

-  [Inscription ADEL \(structure\)](#)
-  [Aide promotion par l'image \(EPK\)](#)

Aide au spectacle musical

- **40 % du coût total employeur** (justifié par bulletins de paie)
- **6 représentations + 10 répétitions maximum**

- Plateau d'au moins **3 artistes rémunérés** (8 pour les ensembles)
- Coût total employeur $\geq$ **6 000 €** minimum
- **Cumulable avec ADAMI spectacle + CNM** sur le même projet (sur dépenses différentes)

Aide promotion par l'image (EPK)

- **~2 500 €**
- Pour un vrai EPK / mini-documentaire
- À combiner avec une intention claire de contenu non couvert par les autres aides

9 FONPEPS – APAJ (live)

MISE À JOUR 2026

 Aide à l'emploi dans les concerts (FONPEPS) — page : fonpeps.fr

Conditions opérationnelles

- Minimum **3 artistes rémunérés** (ou 2 artistes + 1 technicien)
- l'APAJ n'est accessible qu'à partir de la **troisième** représentation d'un même spectacle
- Plafond diminué de 22.000 € à 11.000 €
- Justification de jauge à fournir (peut être pénible pour des dates à l'étranger)

10 Évolution vers la société (à terme)

Quand passer en société (SASU / SARL) ?

- CA dépassant **~80 k€** (fiscalisation d'office) ou **~100 k€** (pour rentabiliser la compta)
- Volonté de bénéficier du **crédit d'impôt phonographique** et du **FONPEPS Studio (ADEP)**
- Au moins 2 associés disponibles (si on veut rester intermittent comme président minoritaire)

Crédit d'impôt phonographique — ce qu'il couvre **PRÉCISION**

40 % des dépenses éligibles :

- Salaires permanents et intermittents (toute la chaîne : studio, mix, mastering, etc.)
- Frais de production (studio, mix, mastering)
- **Clips et images (création visuelle)** — photos presse, vidéos, sessions filmées
- **Concerts dans le cadre de la promo du disque** — toute la tournée peut être incluse
- Frais de promo (attaché-e de presse, marketing digital)

 **Bon à savoir** : tu n'as PAS à déduire les ventes (streaming, disques, billetterie) du crédit d'impôt. Tu déduis uniquement les **aides publiques déjà perçues**. → Tu peux faire une tournée bénéficiaire ET récupérer 40 % des dépenses au crédit d'impôt.

Avant ça : l'asso suffit largement pour les premières années. Inutile de passer en société si tu fais des EP à 3 000 € — le surcoût de comptabilité (~3 000 €/an) dépasse le bénéfice du crédit d'impôt.

Récap des aides cumulables et délais

Aide	Délai après création	Montant indicatif	Conditions clés
SCPP — Prod phono	Immédiat	~1 000–5 000 €	5 phonogrammes
SCPP — Showcase	Immédiat	Variable	Salle Paris + quota
ADAMI — Promo seule	6 mois	80 % budget promo	10 titres sortis
ADAMI — 3D	6 mois	Jusqu'à 20 000 €	300 € droits voisins + 10 titres distribués
ADAMI — Bourse Parcours NEW	—	4 000 €	25 cachets sur 2 ans
ADAMI — Spectacle musical	6 mois	40 % salaires bruts	8 dates sur 9 mois
ADAMI — 1 ^{re} partie	6 mois	70 % salaires + 250 €/concert	3 dates sur 6 mois
CNM — Prod phono	1 an	Variable	VHSS + 6 mois avant sortie
CNM — Spectacle vivant	1 an	Sur budget total	Licence entrepreneur
SACEM — Autoprod	6 mois après sortie	~4 000 €	3 premières autoprod
SPEDIDAM — Spectacle	Variable	40 % coût employeur	3 artistes + 6 dates
SPEDIDAM — Promo image	Variable	~2 500 €	EPK / mini-doc

Stratégie optimale : attendre 1 an et tout déposer **3 à 6 mois avant la sortie du premier single**, pour cumuler : SCPP + ADAMI (promo seule OU 3D) + CNM + autoprod SACEM (cette dernière dans les 6 mois après sortie).

Plafond de cumul ADAMI : aujourd'hui 75 % du budget prod (hors crédit d'impôt et FONPEPS).

Valorisation du home studio

NEW

Les deux principaux financeurs reconnaissent maintenant officiellement la valorisation du studio interne (artiste auto-produit) :

Organisme	Plafond de valorisation
ADAMI	250 € par titre sur prises ET sur mix

Organisme	Plafond de valorisation
CNM	250 € par jour de studio interne (toléré par la commission)

👉 **Réflexe** : prendre le maximum entre "250 € × nombre de jours" et "250 € × nombre de titres" sur prises et mix.

Cohérence à respecter : le nombre de jours valorisés doit rester cohérent avec le nombre de cachets de réa / artiste. Et le budget de promo doit suivre : 10 000 € de studio valorisé avec 500 € de promo Instagram, ça ne passe pas.

Structurer un dossier de demande d'aide

Tous les dossiers ont **la même logique** — ce qui varie : la trame et la base de calcul.

1. Dépenses (postes types)

- **Salaires artistiques** (musiciens principaux + accompagnants) — 188 € brut/cachet, dégressif si groupe, + GRM
- **Salaires techniques** (réalisateur, ingé-son, mixeur)
- **Enregistrement** (studio prise, mix, mastering) — valorisable home studio (cf. ci-dessus)
- **Création visuelle** (photos pochette, stylisme, graphisme)
- **Vidéo** (clip / captation live / contenu studio)
- **Promotion** (attaché-e de presse, marketing digital, ads)
- **Pressage / packaging** (CD, vinyle, SDRM)
- **Hébergement / transport / défraiement** — souvent oublié, à intégrer !

2. Financements

- Apport producteur (capital, prêt à l'asso, autofinancement)
- Aides obtenues / demandées
- Préventes (crowdfunding, Bandcamp)
- Avances distributeur

3. Pièces complémentaires

- Bio de l'artiste (FR + EN)
- Revue de presse + liens
- **Note de production** : pourquoi tel studio, telle équipe, telle promo
- **Plan promotionnel** détaillé
- Actualité scénique
- Contrat d'artiste / coproduction / distribution
- Statuts + RIB + récépissé asso

💡 **Conseil clé :** *"Une fois qu'on a fait UN dossier, on les a tous faits."* La trame se réplique, on ajuste juste les bases de calcul et les pièces spécifiques.

Crowdfunding (KissKissBankBank / Ulule)

Différencier **Bandcamp** (vente, distribution) vs **Crowdfunding** (animation de communauté + financement affectif).

Conseils de la session

- Toujours **plusieurs paliers** (premier bas et atteignable, puis stretch goals)
- **30 jours de community management intensif** (les plateformes relancent, c'est normal)
- Vidéo de présentation **personnelle** (pas un clip)
- Contreparties à **20 €** = sweet spot (les gens valorisent l'affectif x2)
- Remercier nommément chaque contributeur dans les posts
- Prévoir la logistique d'envoi (chronophage) — ou passer par le fabricant pour l'expédition

Checklist finale (à imprimer)

- ☐ Nom validé (Google + Spotify + Instagram + INPI)
- ☐ Statuts rédigés avec objet bien ordonné (prod phono → édition → spectacle)
- ☐ Domiciliation souscrite
- ☐ 2 personnes du bureau identifiées (président + secrétaire-trésorier)
- ☐ Déclaration sur associations.gouv.fr
- ☐ Demande SIREN/SIRET sur lecompteasso
- ☐ Compte bancaire Banque Postale ouvert
- ☐ Contrat Inouïe Distribution signé (100 € frais de dossier)
- ☐ 10 titres uploadés via le distributeur (pour ADAMI à terme)
- ☐ 4 œuvres SACEM déposées + adhésion éditeur (300 €)
- ☐ 5 phonogrammes SCPP + adhésion (152 €)
- ☐ Formation VHSS validée (350 €) + affiliation CNM
- ☐ 1ère fiche de paie émise (avec GRM si concerné) → ouverture compte structure ADAMI
- ☐ Inscription SPEDIDAM (ADEL)
- ☐ **Patienter 1 an** pour cumuler les aides
- ☐ Préparer un dossier "modèle" (budget Excel + note + plan promo)
- ☐ Déposer SCPP + ADAMI + CNM **3 à 6 mois avant la sortie du premier single**

Tu veux aller plus loin ?

Ce guide te donne les bases du financement et de la structuration.

TEMPO Structuration te donne la méthode complète
pour structurer ta carrière musicale, en 9 semaines.

- Modules juridique, fiscal, production phono, édition, spectacle vivant
 - 100% distanciel, petits groupes (6 max)
- Certifié Qualiopi, finançable AFDAS / Pôle Emploi / AGEFICE / FIF PL
 - 4,8/5 sur 193 avis Digiforma

[Découvrir TEMPO Structuration →](#)

[Prendre RDV téléphonique avec Cédric \(30 min, gratuit\)](#)

Document à jour au 16 mai 2026 — Sources : sacem.fr, scpp.fr, cnm.fr, adami.fr, spedidam.fr, asp.gouv.fr · Les chiffres et procédures peuvent évoluer, à revérifier auprès de chaque organisme.